



Histoire

Le Belgique : le roi et ses pouvoirs

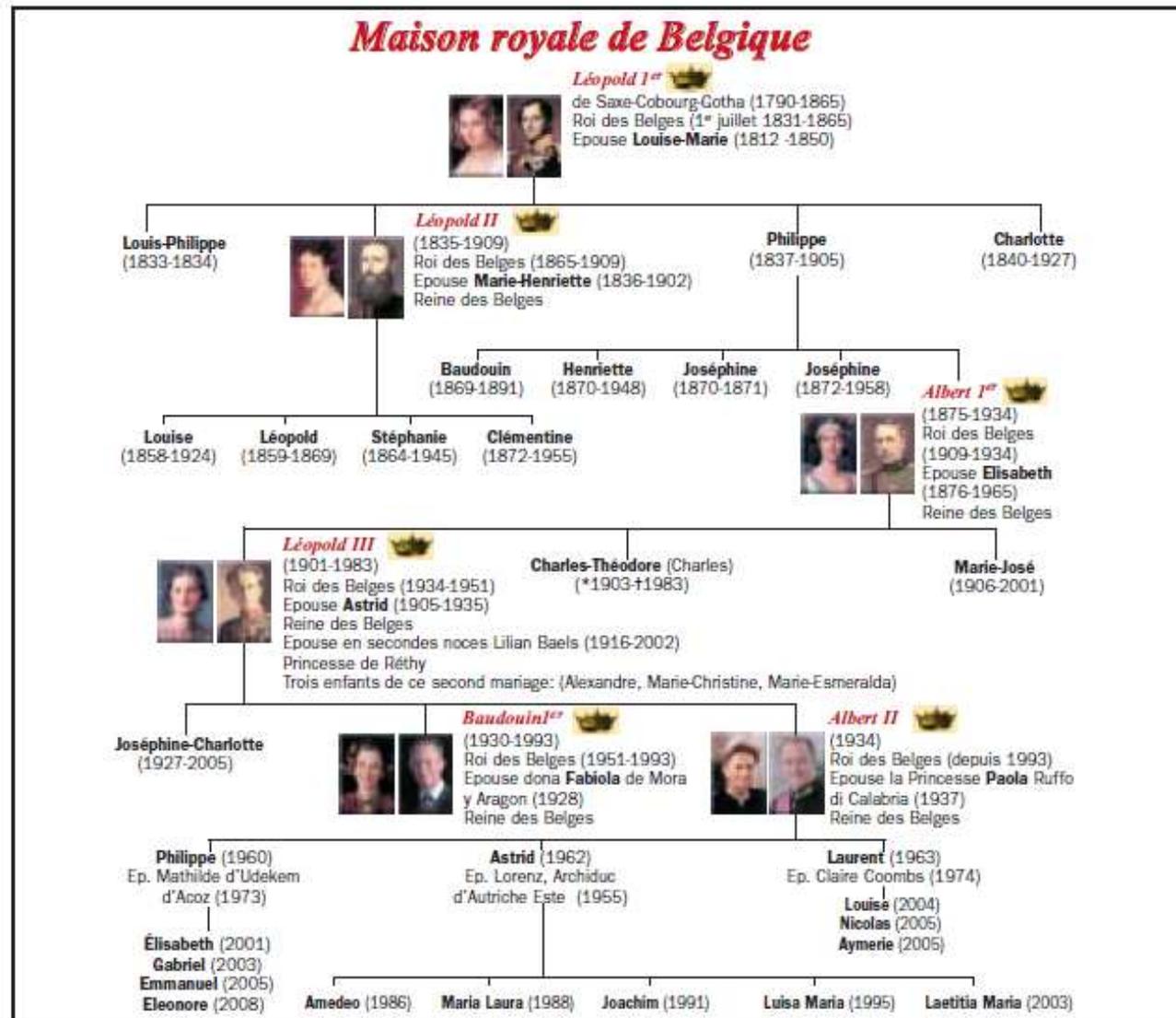
Et avant l'indépendance ?

Autrefois, la Belgique n'existait pas en tant que pays, elle a successivement été occupée par les Espagnols, les Autrichiens, les Français et les Hollandais. En août 1830, la population commence à se révolter après la représentation de la Muette de Portici au Théâtre de la Monnaie. Les émeutes s'amplifient et une bataille importante a lieu dans le Parc de Bruxelles du 23 au 27 septembre 1830. Dans la nuit du 26 au 27 septembre 1830, les troupes hollandaises se retirent sous la pression des Bruxellois et des volontaires wallons venus les aider. C'est pour cette raison que la date du 27 septembre a été choisie pour être la date de la Fête de la Communauté française. Cette date symbolise la solidarité entre les Bruxellois et les Wallons. L'indépendance de la Belgique est proclamée le **4 octobre 1830**. Les Hollandais ne reconnaîtront pas tout de suite l'indépendance de la Belgique et tenteront de récupérer notre territoire.

Le Congrès national va alors se réunir et doter notre pays d'une **Constitution** (loi fondamentale qui détermine l'organisation du pays). La Belgique sera une **monarchie constitutionnelle**, c'est-à-dire un pays dirigé par un roi dont les pouvoirs sont définis par la Constitution. Le Congrès national décide que le roi des Belges aura des **pouvoirs limités**. C'est Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha qui sera finalement choisi comme 1^{er} roi des Belges. Jusqu'à son arrivée en Belgique en juillet 1831, c'est **Surlet de Chokier** qui est régent (21 février 1831– 21 juillet 1831). Le **21 juillet 1831**, Léopold prête le serment constitutionnel et devient le premier roi des Belges. En 1920, le Roi des Belges change son nom de famille de Saxe-Cobourg en "de Belgique".

La Constitution de l'époque prévoit que la monarchie est **héréditaire**, c'est-à-dire que la fonction royale se transmet aux enfants. A la mort du roi (ou à son abdication), c'est son fils aîné qui doit monter sur le trône. La **loi salique** exclut les filles du trône de Belgique. Mais **en 1991**, la Constitution est modifiée et la loi salique est **abolie**. Depuis cette date, les filles peuvent accéder au trône de Belgique.

La maison royale de Belgique de 1831 à nos jours



Les pouvoirs du roi et son rôle

Les pouvoirs du roi sont **limités** par la Constitution. En Belgique, le roi règne mais ne gouverne pas. Le roi a bien une série de pouvoirs :

- ♦ Il est le commandant en chef des armées.
- ♦ Il **sanctionne** les lois votées par le Parlement, c'est-à-dire qu'il les signe mais elles doivent toujours être contresignées par le ministre compétent.
- ♦ Il désigne l'informateur et le formateur après les élections en vue de former une coalition gouvernementale au niveau fédéral.
- ♦ Il **nomme** les ministres fédéraux qui prêtent serment entre ses mains.
- ♦ Il peut accorder des grâces aux prisonniers.

Mais, **tous** ses actes (même ses discours) doivent être couverts (approuvés) par le Premier ministre ou un ministre.

Il a surtout un rôle de **représentation**. Il reçoit les chefs d'Etat étrangers (rois, présidents...), il effectue 2 à 3 visites d'Etat à l'étranger par an. Il reçoit des personnalités belges et étrangères (ambassadeurs, ministres, Premier ministre...). Il est présent pour reconforter la population en cas de catastrophes,... Il est souvent considéré comme le symbole de l'unité du pays.

La monarchie belge tend à évoluer vers une monarchie protocolaire.